



REPORT DE NOTRE 18E MANIFESTATION CONTRE LE CHÔMAGE ET LA PRÉCARITÉ!

Avec les dernières décisions gouvernementales nous confinant, sans nous confiner, tant les déclarations de Jean Castex étaient alambiquées et incompréhensibles, nous préférons prendre une décision de bon sens en reportant notre 18e manifestation contre le chômage et la précarité qui devait se tenir ce samedi 20 mars.

La crise sanitaire et sociale que nous traversons touche massivement les personnes les plus vulnérables de notre société, dont les chômeurs et précaires ne sont pas les moindres. Aussi, les organisations les représentant, en conscience, ne souhaitent pas les mettre plus en danger qu'elles ne le sont déjà. Ce report est une triste et grave manifestation des entraves que cette pandémie fait peser sur nos mobilisations. Si nul ne doute de la réalité de cette pandémie, il n'en demeure pas moins que nous, chômeurs et précaires, ne sommes pas dupes de l'usage qui en est fait pour brider une contestation sociale légitime.

En effet, les problèmes subsistent, restant tout aussi urgents, et les situations de centaines de milliers d'entre nous angoissantes. Aussi, avant que ne s'applique la seconde partie de la convention d'assurance chômage au 1er juillet prochain, nous avons donc décidé de reporter cette manifestation au mois de juin.

Car, insensible à toute autre préoccupation qu'économique, le gouvernement, malgré ces temps troublés et anxiogènes, a choisi de durcir les conditions d'accès et la durée de l'assurance chômage, privant ainsi des centaines de milliers de chômeurs de leurs droits et, pour certains, de revenus.

Quand on sait que la précarité tend à devenir la règle en matière d'emploi, ce n'est pas la même chose de cotiser 4 mois dans les 28 derniers mois et 6 mois dans les 24 derniers mois. Dans un cas, cela représente 1 jour/7, dans l'autre, 1 jour/4, et là cela devient pour beaucoup pari impossible!

NOUS EXIGEONS:

- Un emploi correctement rémunéré, librement choisi, socialement utile.
- Une indemnisation de toutes les formes de chômage et de précarité.
- La suppression définitive de la réforme de l'assurance-chômage (les mesures appliquées depuis le 1er novembre 2019 et celles programmées pour 2021).
- Une véritable politique de formation choisie par les chômeurs-euses.
- Une véritable et nouvelle réduction du temps de travail.
- L'interdiction des licenciements.
- Un droit à une véritable retraite à 60 ans maximum.
- L'application du droit au logement pour toutes et tous.
- L'arrêt des contrôles et des sanctions contre les chômeurs-euses et précaires, et l'octroi de moyens, notamment humains, afin que Pôle emploi puisse remplir sa mission de service public.
- Des mesures d'accompagnement d'urgence pour les plus fragiles et les plus précaires.